

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

N°77

**Objet : ACTUALISATION DU
SECTEUR SCOLAIRE
HAIGNERE**

Rapporteur :
Mme Céline CHASSIN

Date de la Séance :
11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :
5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

5 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	05
Membres absents :	04

VOTE :
UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry	pouvoir à	Sarah SABOURIN
NKOUKA MILANDOU		

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N°77

OBJET : ACTUALISATION DU SECTEUR SCOLAIRE HAIGNERE

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.212-7 du Code de l'Education,

VU la délibération n°91 du conseil municipal en date du 14 décembre 2022 portant création de la nouvelle école élémentaire Claudie Haigneré et définition de son périmètre,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 02/12/2024

Considérant le souhait d'augmenter le nombre de classes ouvertes à l'école Haigneré à 6 classes au lieu de 5 classes,

Considérant les différents échanges avec les services de l'Education Nationale,

Considérant la volonté de répondre au mieux aux besoins des familles,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE UNIQUE : DEFINIT le nouveau périmètre de l'école élémentaire Claudie Haigneré comme suit :

- Rue Camille JENATZY
- Rue Edouard BRANLY
- Rue Danielle CASANOVA
- Rue Jean MOULIN
- Rue Marcel PAUL
- Rue des PEUPLIERS
- Rue Alfred KASTLER
- Rue LEFEBVRE
- Rue Pierre et Marie CURIE
- Rue des Frères LUMIERES
- Rue Pierre SOULAT
- Rue de la CHAUFFERIE
- Rue du RESERVOIR
- Avenue du Général DE GAULLE du 121 au 184
- Avenue Jean MOULIN
- Avenue de CONFLANS du 79 au 99 (impaire)
- Avenue Jacques CHIRAC
- Impasse Gustave EIFFEL
- Impasse Jean ROSTAND
- Impasse du MAGASIN
- Place Georges BRASSENS
- Place Simone VEIL
- Place Anne FRANK
- Place Jean-Pierre CAMPION
- Allée du MUGUET
- Allée des MYOSOTIS
- Allée des VIOLETTES
- Allée des ROSES
- Allée des PERVENCHES
- Allée François TRUFFAUT

- Allée de la lisière St JEAN
- Allée des CHEMINOTS
- Square Marcel CARNÉ

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONGRE

